des Princes &c. Juin 1753. geur comment à Dumocala les Loix sont en pent nombre & toutes bien observées : comment le Souverain de ce Royaume ne fait pas consister sa gloire dans le mérite équivoque des actions belliqueuses; mais dans une application constante à maintenir la paix avec ses voisins, à gagner leur confiance par sa droiture & par son désintéressement : comment ces qualités ne l'empêchent pas de porter à la guerre une intrépidité de Héros quand son honneur, le bien de son Etat & la Justice l'obligent d'en venir aux armes : comment on entretient toujours, dans ce Royaume, la même quantité de troupes tant pour assurer la tranquillité publique, que pour prévenir tout ce qui pourroit troubler les autres contrées de l'Isle : comment ce grand nombre de troupes ne surcharge pourtant point l'Etat, parce qu'on renvoye aux travaux de la campagne les Corps Militaires qui ne sont point de service durant la paix : il y a sur tout ceci des explications qui manifestent l'ordre le mieux entendu, la plus saine, la plus savante & la plus douce politique. Nous citons un exemple : « La désertion, si o commune dans vos Etats, continuë le Brachmane, nous l'évitons par un moyen presque o infaillible. Nous donnons à nos Soldats un sol par jour au-delà de leur paye ordinaire; mais so ce sol nous le retenons pour en faire une masse, qu'on leur remet à l'expiration de leur engagement, comme une récompense de leur so service. Cet engagement, pour le dire en pas-» sant, ne se prolonge jamais au-delà de son so terme, & l'on est aussi exact à licentier un so Soldat quel qu'il puisse être, qui a fait son » tems, qu'à lui rendre compte du dépôt qu'on » lui a réservé, & qu'il a droit de prétendre. » Ne croyez pas que ce dépôt périsse avec lui 22 S'Il